

Biosynex

Société anonyme

22 Boulevard Sebastien Brant

67400 Illkirch Graffenstaden

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Elie DANAN

30 avenue de la paix
67000 Strasbourg

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Biosynex

Société anonyme

22 Boulevard Sebastien Brant

67400 Illkirch Graffenstaden

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Biosynex

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Biosynex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Les immobilisations incorporelles et les autres créances, comprenant les créances vis-à-vis des filiales du groupe, figurent à l'actif du bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 155,9 millions d'euros en valeurs brutes (soit respectivement 88,8 et 67,1 millions d'euros) et de 75,6 millions d'euros en valeurs nettes (soit respectivement 57,9 et 17,7 millions d'euros). Comme précisé dans les notes 5.7 § "Ajustements de valeurs sur certains éléments d'actif", 5.9.2 et 5.10.5 de l'annexe, la société a constaté des dépréciations de 66 millions d'euros (soit respectivement 16,7 et 49,3 millions d'euros) sur ces actifs sur l'exercice.

Toutefois, au regard des difficultés financières rencontrées par la société telles que décrites dans les notes 5.7 et 5.9 de l'annexe, de l'incertitude relative à la réalisation du plan d'affaires sur la base duquel ont été réalisés les tests de dépréciation au 31 décembre 2025 et des incertitudes liées à la procédure de sauvegarde, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments estimés suffisants pour justifier l'évaluation de ces actifs et de ce fait nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le niveau de dépréciation de ces actifs au 31 décembre 2025.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note note 5.9 de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 décrit dans la note 5.9 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Strasbourg et Schiltigheim, le 6 mai 2026

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Elie DANAN

Loïc Muller

Loïc MULLER

5.4 Bilan

ACTIF En K€	Exercice clos le 31/12/2025			Exercice clos le 31/12/2024	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					-
Frais d'établissement (II)	2 480	- 1 928	552	489	- 63
Frais de développement	12 275	- 8 657	3 617	4 459	842
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	19 005	- 9 710	9 295	14 637	5 342
Fonds commercial	57 555	- 12 611	44 945	57 672	12 727
Autres immobilisations incorporelles	7	- 7	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-
TOTAL	88 841	- 30 985	57 857	76 767	18 910
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Inst. techniques, mat. et out. industriels	8 612	- 7 364	1 247	1 824	577
Autres immobilisations corporelles	5 697	- 3 277	2 420	2 948	528
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	396	-	396	2 538	2 142
TOTAL	14 705	- 10 641	4 063	7 310	3 247
Participations	51 619	- 47 764	3 855	18 340	14 485
Créances rattachées à des participations	171	-	171	171	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	5 595	- 5 423	172	1 980	1 808
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 993	-	1 993	1 355	- 637
TOTAL	59 378	- 53 187	6 191	21 846	15 656
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	165 403	- 96 741	68 663	106 412	37 750
Matières premières et autres approvisionnements	9 617	- 4 874	4 743	6 164	1 421
En-cours de production de biens	-	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-	-
Produits (intermédiaires et finis)	3 717	- 1 477	2 240	2 499	259
Marchandises	13 371	- 4 759	8 612	11 635	3 024
TOTAL	26 704	- 11 110	15 595	20 299	4 704
Avances et acomptes versés sur commandes	1 896	-	1 896	1 293	- 603
Créances clients et comptes rattachés	7 669	- 1 183	6 486	4 873	- 1 613
Autres créances	-	-	-	-	-
- Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-	-
- Personnel	101	-	101	88	- 13
- Etat, impôts sur les bénéfices	1 241	-	1 241	969	- 273
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	544	-	544	509	- 35
- Autres	67 061	- 49 325	17 736	38 675	- 20 940
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-
TOTAL	78 512	- 50 508	28 005	46 408	18 403
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	5 000	5 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-	-
Disponibilités	5 767	-	5 767	1 521	- 4 245
TOTAL	5 767	-	5 767	6 521	755
Charges constatées d'avance	740	-	740	585	- 154
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	111 723	- 61 617	50 105	73 813	23 708
Charges à répartir sur plusieurs exercices (V)	-	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (VI)	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VII)	4 656	-	4 656	415	- 4 241
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	281 782	- 158 358	123 424	180 641	57 216

5.5 Bilan (suite)

PASSIF En K€	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024	Variation
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 875	1 076	- 799
Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 892	27 704	- 7 188
Ecarts de réévaluation	-	-	-
Ecarts d'équivalence	-	-	-
Réserves :			
Réserve légale	111	111	0
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-
Autres réserves	1 579	1 579	-
Report à nouveau	56 721	117 023	60 301
Résultats antérieurs en instance d'affectation	-	-	-
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	69 078	60 301	8 777
<i>Situation nette avant répartition</i>	26 100	87 192	61 091
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
Titres participatifs	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	26 100	87 192	61 091
Avances conditionnées	1 939	1 995	56
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	1 939	1 995	56
Provisions pour risques	7 116	2 952	- 4 164
Provisions pour charges	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS (II)	7 116	2 952	- 4 164
Emprunts et dettes assimilées			
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
- Emprunts	60 437	59 752	- 685
- Découverts, concours bancaires	8	10	2
Emprunts et dettes financières diverses			
- Divers	-	-	-
- Associés	7 210	210	- 7 000
Instruments financiers à terme	-	-	-
<i>Total des emprunts et dettes assimilées</i>	67 654	59 972	- 7 683
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 701	15 847	4 147
Dettes fiscales et sociales			
- Personnel	1 351	1 661	310
- Organismes sociaux	3 572	3 435	- 137
- Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 127	2 567	440
- Etat, obligations cautionnées	-	-	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	268	201	- 67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	1 187	1 480	293
Produits constatés d'avance	-	-	-
<i>Total des dettes</i>	20 206	25 190	4 985
TOTAL (III)	87 860	85 162	- 2 698
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (IV)	409	3 340	2 931
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	123 424	180 641	57 217

5.6 Compte de résultat

En K€	Exercice clos le 31/12/2025			Exercice précédent 31/12/2024	Variations en K€	Variations en %
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	34 525	4 948	39 473	42 937	3 464	-8,07
Production vendue biens	14 452	10 758	25 210	24 627	583	2,37
Production vendue services	439	1 083	1 522	1 889	367	-19,44
Chiffres d'affaires Nets	49 416	16 788	66 205	69 453	3 248	-4,68
Production stockée			813	356	1 169	
Production immobilisée			528	911	383	-42,00
Subventions			17	7	9	128,06
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			14 474	12 053	2 421	20,09
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			31	-	31	
Autres produits			338	819	480	-58,65
Total des produits d'exploitation			82 407	82 887	479	-0,58
Marchandises (y compris droits de douane)			17 295	17 875	579	-3,24
Variation de stock (marchandises)			1 830	3 074	1 243	-40,45
Matières premières et autres approvisionnements			8 000	9 274	1 274	-13,73
Variation de stock (Matières premières et autres approvisionnements)			3 167	253	2 914	
Autres achats et charges externes			18 432	22 157	3 725	-16,81
Impôts, taxes et versements assimilés			980	875	105	12,00
Salaires			12 371	13 500	1 129	-8,36
Cotisations sociales			5 425	6 181	756	-12,23
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations			16 079	3 968	12 111	
Dotations aux provisions sur actif circulant			22 748	39 876	17 128	-42,95
Dotations aux provisions pour risques et charges			34	-	34	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			548	0	548	
Autres charges			812	444	367	82,71
Total des charges d'exploitation			107 722	117 476	9 754	-8,30
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)			25 315	34 589	9 275	-26,81
Bénéfice attribué ou perte transférée (II)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (III)						
Produits financiers de participations						
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés			2 002	2 686	684	-25,46
Reprises sur dépréciations et provisions			2 167	2 389	222	-9,29
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières			1 553	-	1 553	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers			5 722	5 075	647	12,75
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			19 534	23 657	4 123	-17,43
Intérêts et charges assimilés			6 824	3 879	2 945	75,93
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			2 656	-	2 656	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de				1 380	1 380	-100,00
Total des charges financières			29 014	28 916	99	0,34
RESULTAT FINANCIER (IV)			23 292	23 841	548	-2,30
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I + II + III + IV) (V)			48 607	58 430	9 823	-16,81
Produits exceptionnels			1 583	21 563	19 980	-92,66
Charges exceptionnelles			22 327	23 894	1 567	-6,56
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) (VIII)			20 744	2 331	18 413	789,92
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			273	460	187	-40,65
Total des produits (I+II+V+VII)			89 712	109 525	19 813	-18,09
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			158 790	169 826	11 036	-6,50
BENEFICE OU PERTE			69 078	60 301	8 777	14,56

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois (idem pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024).

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 123 424 K€.

Le résultat net comptable est une perte de – 69 078 K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 20 avril 2026 par le Conseil d'Administration.

La société BIOSYNEX est depuis le 21 mars 2011 une société cotée sur un système multilatéral de négociation, EURONEXT GROWTH- Paris.

5.7 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2025, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 66,2 M€ en baisse de 5% par rapport à l'exercice précédent (69,5 M€). Le résultat de l'exercice est fortement impacté par des dépréciations d'actifs.

Ouverture d'une procédure de sauvegarde par la société BIOSYNEX SA

Le climat des affaires difficile aux Etats-Unis, une consommation des ménages en berne de part et d'autre de l'Atlantique et une conjoncture politico-économique compliquée en France n'ont pas permis à ce jour de finaliser le programme de cession envisagé initialement et ont conduit à une révision à la baisse du plan d'affaires.

Compte-tenu de ces éléments, la Société a anticipé qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses échéances de remboursement d'emprunts en 2026 conformément à l'accord de réaménagement signé le 13 janvier 2025 (voir ci-après). C'est dans ce contexte que la Société a déposé le 25 septembre 2025, une demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal Judiciaire de Strasbourg pour lui permettre de restructurer son endettement bancaire¹. À cette date, celui-ci s'élevait à 59,6 millions d'euros. Le 29 septembre 2025, le Tribunal Judiciaire de Strasbourg, au terme d'une audience qui s'est tenue ce même jour, a fait droit à la demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde compte tenu de la situation financière de la Société². Le passif antérieur à la procédure de sauvegarde de la Société est gelé durant cette procédure.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté proactive de la direction de BIOSYNEX de créer les conditions les plus favorables à la réussite de sa transformation et de maximiser la valeur unique de ses technologies et produits. La Société perçoit ainsi la demande de procédure de sauvegarde comme une étape stratégique visant à assurer une transition stable vers une nouvelle phase de croissance et de prospérité pour l'entreprise et ses actionnaires.

Au cours d'une audience le 1er décembre 2025, l'administrateur judiciaire a présenté au Tribunal de Commerce de Strasbourg son bilan économique, social et environnemental. Le Tribunal a considéré que la Société était en mesure de financer son activité pendant la période d'observation. Une audience a été fixée le 23 mars à l'issue de la première période d'observation de 6 mois (cf 5.8 Evènements post-clôture).

Signature de la documentation juridique formalisant l'accord sur le réaménagement de la dette financière et augmentation de capital

Comme indiqué dans le rapport financier annuel 2024, la Société a initié, dès le mois de mars 2024, des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Le réaménagement des dettes existantes (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants) liées au contrat syndiqué (46,2 M€) était également l'objet des discussions avec les banques.

La Société a annoncé le 2 décembre 2024 un accord de principe avec ses principaux créanciers portant sur l'aménagement de sa dette financière³.

¹ Se référer au communiqué de presse en date du 25 septembre 2025 disponible sur le site internet de la Société

² Se référer au communiqué de presse en date du 29 septembre 2025 disponible sur le site internet de la Société

³ Se référer au communiqué de presse en date du 2 décembre 2024 disponible sur le site internet de la Société.

La documentation juridique formalisant cet accord a été signée le 13 janvier 2025⁴. Celle-ci prévoit que les banques acceptent de proroger le standstill jusqu'à la signature des différents avenants de réaménagement et que les prêteurs du contrat de crédits syndiqués renoncent à se prévaloir de leurs droits au titre de tout cas de défaut, cas d'exigibilité anticipée ou cas de remboursement anticipé au titre de l'exercice 2024.

Les principales mesures de l'accord avec les banques sont décrites ci-après :

- Réaménagement des crédits bancaires

Les principales modifications concernant les dettes financières de la Société sont les suivantes :

(i) Consolidation de la ligne de RCF, d'un montant de 20 millions d'euros, dans des lignes moyen-terme du crédit syndiqué :

a. 12 M€ consolidés dans la tranche A du crédit syndiqué et suivront les dispositions précisées au § (iii) ci-dessous ;

b. 8 M€ remboursables en 3 échéances de 2 M€, 3 M€ et 3 M€ respectivement en mai 2028, mai 2029 et mai 2030 ;

(ii) Franchise de remboursement des échéances en capital dues au titre du crédit syndiqué et des prêts bilatéraux de la Société sur une durée de 20 mois à compter de juin 2024 ;

(iii) Tranche confirmée du crédit syndiqué :

a. Extension de maturité de la Tranche A (amortissable) du contrat syndiqué sur la même durée (20 mois) et amortissement mensuel linéaire à compter de février 2026 ;

b. Extension de maturité de la Tranche B (*in fine*) du contrat syndiqué sur la même durée (20 mois) et amortissement *in fine* en juillet 2030 ;

(iv) Extension de maturité des autres dettes financières bilatérales sur 20 mois à compter de leur maturité contractuelle en vigueur.

(v) Nantissement des titres de la société CHEMBIO DIAGNOSTICS INC en contrepartie de la consolidation de la ligne RCF et maintien des autres suretés existantes.

Le réaménagement susvisé entraîne une hausse des marges et des coûts financiers au titre des dettes financières de la Société (hausse de marge de 1,5% sur la dette syndiquée, hausse du taux d'intérêt moyen des autres dettes bilatérales de 2,14%). Les banques ont accepté de réaménager les ratios à respecter au titre du contrat de crédits syndiqués, étant précisé que ces ratios ne feront pas l'objet d'un calcul au titre de l'exercice 2025.

- Renforcement des capitaux propres par la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

En complément du réaménagement de sa structure financière décrite ci-dessus, la Société a initié, en janvier 2025, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de près de 8,0 millions d'euros.

Il est précisé qu'en conséquence de la souscription à cette augmentation de capital, Monsieur Abensur, agissant directement et indirectement (en particulier par l'intermédiaire la société A.L.A. Financière) a franchi à la hausse le seuil de 50% des droits de vote de la Société. Une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique d'acquisition visant les actions de la Société en application des articles 234-8, 234-9, 2° et 234-10 du Règlement général de l'AMF a été déposée auprès de l'AMF et obtenue le 16 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration de la Société a convoqué le 1^{er} décembre 2024 une Assemblée Générale des actionnaires le 14 janvier 2025 afin de se prononcer sur cette augmentation de capital qui été finalisée en date du 14 février 2025⁵.

- Engagements complémentaires

Pour permettre à Biosynex de se désendetter et de répondre à sa volonté de recentrage stratégique après une période très active en termes d'acquisitions, l'Accord de Principe prévoit une réorganisation capitalistique qui pourrait conduire à la cession de tout ou partie des activités nord-américaines du Groupe (22,3% du chiffre d'affaires consolidé) ainsi qu'à la

⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 13 janvier 2025 disponible sur le site internet de la Société.

⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 12 février 2025 disponible sur le site internet de la Société.

filialisation de l'activité Pharma (40,3% du chiffre d'affaires consolidé 2024) afin de permettre le cas échéant l'entrée d'un investisseur au capital de celle-ci.

Les produits de cessions de ces opérations seraient en priorité affectés à un remboursement anticipé des dettes financières réaménagées.

À défaut de réalisation de tout ou partie de ces opérations, BIOSYNEX s'est engagé à lancer une seconde augmentation de capital de 8 millions d'euros en 2026. Il est également prévu que si elle avait lieu, cette deuxième augmentation de capital serait garantie à hauteur de 75% par la société A.L.A. Financière et/ou un ou plusieurs autres investisseurs.

▪ Mécanisme de remboursement anticipé au profit des prêteurs

L'accord avec les banques prévoit également des mécanismes permettant l'accélération des remboursements au profit des banques :

- Clause de cash sweep :

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2026 (inclus) et jusqu'au complet remboursement des crédits restructurés, les prêteurs bénéficieront d'un mécanisme d'accélération du remboursement des crédits restructurés en fonction de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice

- Minimum de remboursement anticipé obligatoire en cas de cession d'actifs

▪ Synthèse du réaménagement de la dette financière de la Société :

	Avant réaménagement		Post réaménagement	
	Montant (K€)	Echéances	Montant (K€)	Echéances
Tranche A	17 043	Amortissement annuel jusqu'en novembre 2028	29 043	Gel des échéances de 20 mois * Amortissement mensuel jusqu'en Juillet 2030
Tranche B	9 177	In fine Novembre 2028	9 177	Gel des échéances de 20 mois * In fine Juillet 2030
Ligne RCF	20 000	Tirage mensuel et clean down annuel Novembre 2028	8 000	2 M€ en mai 2028 3 M€ en mai 2029 3 M€ en mai 2030
Total crédit syndiqué	46 220		46 220	
Autres prêts bilatéraux	13 343	Spécifique à chaque contrat	13 343	Gel des échéances de 20 mois * Extension des maturités de 20 mois
Total	59 563		59 563	

* à compter du mois de juin 2024

▪ Echéances de remboursement post réaménagement

À l'issue de la restructuration financière de la Société, les échéances annuelles de remboursement du Groupe (BIOSYNEX et ses filiales) sont les suivantes :

En K€						
Société	Echéances 2026	Echéances 2027	Echéances 2028	Echéances 2029	Echéances 2030	Echéances 2031
BIOSYNEX	10 035	10 738	11 259	10 576	16 642	313

Tous les avenants de réaménagement des dettes financières ont été signés au cours du premier semestre 2025, la lettre avenant relative à l'aménagement des ratios à respecter au titre du contrat de prêts syndiqués ayant elle été signée le 11 juillet 2025.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde ouverte le 29 septembre 2025 (voir ci-avant), les différents passifs de la Société BIOSYNEX SA, y compris dettes financières, sont gelés pendant la durée de la procédure de sauvegarde. Un plan d'apurement et d'échelonnement de ces passifs sera négocié avec les différents créanciers. De fait, les échéances annuelles présentées ci-dessus seront amenées à être amendées.

L'ouverture d'une procédure collective constitue spécifiquement un cas de défaut selon la documentation contractuelle du contrat syndiqué. S'agissant des dettes bilatérales, les conditions générales des emprunts comprennent des clauses d'exigibilité anticipée notamment en cas de défaut de paiement à bonne date d'une échéance, de survenance d'un évènement important avec conséquences majeures ou de certification des comptes avec réserves. Par conséquent, l'ensemble des dettes financières a été reclassée à moins d'un an dans les états financiers à fin décembre 2025.

Augmentation de capital

En date du 14 février 2025, la société BIOSYNEX SA a réalisé une augmentation de capital d'un montant brut de 8 M€ prime d'émission incluse (soit un montant net de 7,6 M€)⁶. Cette opération s'est traduite par la création de 7.987.161 actions nouvelles souscrites à un prix de 1,00 € par action nouvelle. Le capital social a ainsi été augmenté de 798.716,10 euros pour le porter de 1.076.087 euros à 1.874.803,10 euros.

Revue stratégique des actifs et activités de la Société

Au cours de la période 2021 à 2024, BIOSYNEX a mené une politique de croissance externe soutenue permettant une internationalisation du Groupe (en Europe en 2022, puis aux Etats-Unis en 2023) tout en diversifiant ses technologies, activités et portefeuille produits.

Compte tenu de la situation financière actuellement contrainte et de la procédure de sauvegarde en cours, la Société BIOSYNEX n'est plus en mesure de soutenir financièrement ses filiales et doit se recentrer sur ses activités rentables.

BIOSYNEX a ainsi poursuivi en 2025 la revue stratégique de ses actifs et activités qui avait démarré dès le second semestre 2024.

Au cours de l'exercice 2025, BIOSYNEX a ainsi procédé à des fermetures de sites et des cessions d'activités non rentables et stratégiques :

- Cession de la société DOC2U (filiale à 100% de BIOSYNEX SA) le 27 mai 2025.
- Fermeture et liquidation de la société BIOSYNEX NORDIC (filiale à 100% de BIOSYNEX SA) le 7 juillet 2025, suite à la décision prise par le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2024.
- La société AVALUN (filiale à 100% de BIOSYNEX SA) a déposé le 25 septembre 2025 une déclaration de cessation de paiement auprès du Tribunal judiciaire de Strasbourg⁷ qui s'est prononcé, par un jugement du 29 septembre 2025, pour l'admission de la société au bénéfice de la liquidation judiciaire⁸.

Restructuration de BIOSYNEX SA

BIOSYNEX SA a procédé à des réductions d'effectifs pour adapter ses charges à son niveau d'activité. Cela est passé par deux plans de licenciement économique sur l'exercice 2025.

Ajustements de valeurs sur certains éléments d'actifs

Dans le contexte de la procédure de sauvegarde, d'arrêt de certaines activités et de révision à la baisse du plan d'affaires, la Société a mené des analyses poussées sur la valorisation de certains de ses actifs et a procédé à des ajustements de valeur significatifs impactant fortement les comptes de l'exercice 2025 :

Nature des actifs dépréciés									Affectation dans le résultat			
Nature	Justification	Titres	Compte courant	Créance	Stocks	Immos corp	Immos incorp	Total	Exploit	Financier	Except	TOTAL
ProciSeDx	Fermeture, arrêt commercialisation		-6 465		-946		-4 370	-11 781			-11 781	-11 781
Avalun	Liquidation judiciaire	-6 654	-3 095	-265	-502			-10 516	-265	-6 654	-3 597	-10 516
Biosynex Pharma Italia	Fermeture	-3 750	-321					-4 071	-321	-3 750		-4 071
ChemBio Brazil	Cession			-72				-72		-72		-72
BU Pharma	Impairment						-12 227	-12 227	-12 227			-12 227
BU USA	Impairment		-10 463					-10 463	-10 463			-10 463
Biosynex Pharma Benelux	Impairment	-3 500		-500				-4 000	-500	-3 500		-4 000
Biosynex Ibérica	Impairment	-1 050	-665	-320				-2 035	-985	-1 050		-2 035
Divers	Projets abandonnés			-306	-1 053	-2 277	-124	-3 760	-1 177		-2 583	-3 760
	TOTAL	-14 954	-21 009	-1 463	-2 501	-2 277	-16 721	-58 925	-25 938	-15 026	-17 961	-58 925

Acquisitions et prises de participations :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a procédé à aucune prise de participation ou de contrôle.

⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 12 février 2025 disponible sur le site internet de la Société.

⁷ Se référer au communiqué de presse en date du 25 septembre 2025 disponible sur le site internet de la Société

⁸ Se référer au communiqué de presse en date du 29 septembre 2025 disponible sur le site internet de la Société

En revanche, les opérations de fermeture ou de cessions suivantes sont à signaler :

- Fermeture et liquidation de la société BIOSYNEX NORDIC le 7 juillet 2025, suite à la décision prise par le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2024.
- Cession de la société DOC2U à un acteur français de la télémédecine le 27 mai 2025. Le contrat de cession prévoit un échelonnement du paiement du prix en 5 échéances annuelles, ainsi qu'un complément de prix.
- Dépôt de la déclaration de cessation de paiement par la société AVALUN le 25 septembre 2025 auprès du Tribunal judiciaire de Strasbourg qui s'est prononcé, par un jugement du 29 septembre 2025, pour l'admission de la société au bénéfice de la liquidation judiciaire.
- Augmentation de capital de la société BIOSYNEX PHARMA ITALIA d'un montant de 450.471 euros par compensation de créances commerciales pour 314.471 euros et de créances en compte-courant pour 136.000 euros.

Contrats conclus avec les filiales

Aucun contrat significatif n'a été signé avec les filiales au cours de l'exercice 2025.

Rachat d'actions

Il n'y a pas eu de rachat d'actions au cours de l'exercice 2025.

5.8 Evénements postérieurs à la clôture

Cooptation d'une nouvelle administratrice indépendante

En date du 12 février 2026, le Conseil d'administration a coopté Madame Nathalie Roos en qualité d'administratrice indépendante en remplacement de Madame Brigitte Gény. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'assemblée générale annuelle de la Société.

Poursuite de la procédure de sauvegarde visant à sécuriser le développement futur du groupe

Par jugement en date du 23 mars 2026, le Tribunal Judiciaire de Strasbourg, a prorogé la période d'observation de la procédure de sauvegarde de 6 mois supplémentaires, jusqu'au 28 septembre 2026⁹.

Depuis l'ouverture de la procédure de sauvegarde, la société est en mesure de faire face à ses dettes de poursuite d'activité. La Société a également déployé de nouvelles mesures de réduction de coûts et de réorganisation et a poursuivi la revue stratégique de ses actifs et activités avec l'objectif de se recentrer sur les activités rentables ou à fort potentiel.

La Société, en coordination avec les organes de la procédure, va poursuivre les opérations de vérification des créances déclarées et réfléchira à la construction d'un plan d'apurement du passif suivant le régime des classes de parties affectées.

En date d'arrêté des comptes, le passif déclaré par les créanciers de la Société s'élève à 92,3 M€ dont 4,8 M€ qui feront l'objet d'une contestation ou d'un rejet :

M€	Super privilégié	Privilégié	Chirographaire	A échoir	Total passif
Passif déclaré	0,1	12,5	23,4	56,2	92,2
dont Contesté / rejeté	0,0	0,0	-1,2	-3,7	-4,9
dont Vérifié	0,1	7,1	10,4	48,2	65,9
Passif résiduel après contestation et rejet	0,1	12,5	22,2	52,5	87,4

Les opérations de vérification étant toujours en cours par la Société et le Mandataire Judiciaire, cet état provisoire ne préjuge pas de ce que sera le passif admis dans le cadre de la procédure de sauvegarde.

Dans le cadre du planning établi, la finalisation de la construction du plan doit intervenir avant l'été 2026, ce qui permettrait de notifier le plan au tout début de la période estivale avec comme objectif de le présenter au Tribunal au courant du mois de septembre 2026.

La prochaine audience a été fixée au 28 septembre 2026.

⁹ Se référer au communiqué de presse en date du 24 mars 2026 disponible sur le site internet de la Société

Démission de deux administrateurs

En date du 20 avril 2026, le Conseil d'administration a pris acte des démissions de ALA Financière et Monsieur Elie Fraenckel de leurs mandats d'administrateur avec une date d'effet respective le 19 avril 2026 et le 17 juin 2026. La nomination de Monsieur Jacques Azancot en qualité d'administrateur indépendant sera proposée lors de l'assemblée générale annuelle de la Société.

5.9 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28-2) et avec le règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-3 relatif au Plan comptable général. Ils tiennent également compte du nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (1),
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

(1) *Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sur la base de prévisions de trésorerie 2026 et des projections du plan stratégique 2026-2030 du groupe et de la Société. Celles-ci tiennent compte des engagements pris par le groupe et du réaménagement de son passif conformément aux dispositions de la restructuration financière décrites dans la note § 5.4.*

Ces prévisions de trésorerie reposent aussi sur l'hypothèse structurante qu'un plan de sauvegarde sera adopté par le Tribunal au cours du troisième trimestre 2026 et que la Société sera en mesure d'atteindre les objectifs commerciaux, de rentabilité et de CAPEX qu'il s'est fixé dans le cadre du budget 2026/2027.

Toutefois, dans un contexte de restructuration et de transformation, la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaire 2026 / 2027 et à atteindre ses objectifs de rentabilité reste néanmoins soumise à un certain nombre d'aléas, d'incertitudes et de risques.

Il existe ainsi toujours une incertitude significative sur la capacité de la Société à poursuivre son activité. Dans le cas où la Société ne serait pas en mesure d'atteindre ses objectifs ou que la procédure de sauvegarde n'aboutissait pas, BIOSYNEX pourrait ne plus être en mesure de réaliser ses actifs ou régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités, et l'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait ne pas s'avérer appropriée.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

5.9.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **frais d'établissement** comprennent les frais d'augmentation de capital, ils sont amortis sur une durée de 5 années.

Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les **frais d'acquisition des titres de participation** font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 années le cas échéant.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes retenues ont été les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Les **fonds de commerce** ne sont pas amortis. Depuis le 1^{er} janvier 2016, ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Le poste comprend les malis techniques de fusions qui représentent l'écart négatif entre l'actif reçu et la valeur comptable de la participation pour la part reclassée en fonds commercial.

L'entité BIOSYNEX France se décompose en 2 unités génératrices de trésorerie (UGT) : la « PHARMA » et le « DIAG » au niveau desquelles sont réalisées les tests d'impairment (dépréciation d'actifs), les fonds de commerce pouvant être rattachés à l'une ou l'autre de ces 2 UGTs.

La mention PHARMA comme « Pharmacie », anciennement dénommée « OTC » (Over-The-Counter), concerne les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service. La mention DIAG comme « Diagnostic », anciennement dénommée « PRO » (professionnel) concerne les produits destinés aux professionnels de la santé.

en K€						
Désignation des fonds de commerce ou malis	Date d'acquisition	Valeur brute	Dont PHARMA	Dont DIAG	Dépréciation	Valeur nette
CLIENTELE BSD		752		752	384	368
FONDS DECTRA	< 2014	392	392			392
MALI FUSION DECTRA	2 016	8 276	8 276		4 711	3 565
MALI FUSION ALL DIAG	2 015	8 234		8 234		8 234
MALI FUSION MAGNIEN	2 016	1 174	1 174		1 174	0
FONDS FUMOUIZE	2 016	3 402		3 402		3 402
RACHAT CARTES	2016 à 2023	1 037	1 037		1 037	0
FONDS VISIONMED	2 019	4 567	4 567		1 958	2 609
FONDS ENALEES	2 021	2 920		2 920		2 920
PARAKITO - FONDS DE COMMERCE	2 022	6 084	6 084		707	5 377
FONDS INNOXA	2 023	7 134	7 134		2 640	4 494
MALI FUSION THERADIAG	2 023	13 410		13 410		13 410
DIVERS		174		174		174
Total valeur d'acquisition		57 555	28 662	28 893	12 611	44 945
		Dépréciation	-12 611	-12 227	-384	
Total valeur nette comptable		44 945	16 436	28 510		

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les fonds de commerce sont ainsi affectés soit à l'UGT PHARMA, soit à l'UGT DIAG EMEA. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2025 la valeur nette comptable des deux unités génératrices de trésorerie s'élève à 82,1 M€ et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA : 40,4 M€
- DIAG EMEA : 41,7 M€

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,8%
- Taux de croissance à l'infini : 2%

Sur la base de ces tests, une dépréciation de 12,2 M€ a été constatée au 31 décembre 2025 sur les actifs de la BU PHARMA.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable pour la BU DIAG EMEA pour toutes les hypothèses et des valeurs recouvrables inférieures à la valeur comptable pour la BU PHARMA :

Valeur d'utilité DIAG EMEA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	11,30%	53,1	54,9	57,0
	11,80%	50,4	52,1	53,9
	12,30%	48,0	49,5	51,0

Valeur d'utilité PHARMA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	11,30%	28,7	29,7	30,9
	11,80%	27,3	28,2	29,2
	12,30%	25,9	26,7	27,6

Dépréciation DIAG EMEA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	11,30%	0,0	0,0	0,0
	11,80%	0,0	0,0	0,0
	12,30%	0,0	0,0	0,0

Dépréciation PHARMA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	11,30%	-11,7	-10,7	-9,5
	11,80%	-13,1	-12,2	-11,2
	12,30%	-14,5	-13,7	-12,8

Sur la base des hypothèses centrales retenues pour le test d'impairment, un écart de -1 point dans la réalisation des objectifs de marge brute sur la durée du plan d'affaires aurait pour impact une baisse de -3,5 M€ de la valeur d'utilité des actifs testés de la BU PHARMA et de -2,5 M€ sur celle de la BU DIAG EMEA.

5.9.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. Les bases des tests de dépréciations des titres de participation sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des écarts d'acquisition en consolidation.

5.9.4 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art. 321-22. al.2 PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que de la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expiration sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

5.9.5 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est décomptabilisée pour refléter la nature juridique de la cession.

5.9.6 Opérations libellées en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes : Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le classement des écarts de change sur dettes et créances commerciales est en résultat d'exploitation et non plus en financier, et ceci suivant le PCG selon règlement ANC n°2015-05 applicable.

5.9.7 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la Société.

Ces provisions sont constituées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation par des tiers.

5.9.8 Indemnités de départ à la retraite

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2025, BIOSYNEX a calculé les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés, en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

Cet engagement représente un montant de 274 K€ partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 27 K€ sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires : fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 3%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7%
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 4,20%

5.9.9 Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Un détail des charges et produits exceptionnels est donné en note de bas de tableau.

5.9.10 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Ces états financiers tiennent également compte du nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable à compter du 1er janvier 2025. L'exercice de comparaison est ainsi présenté selon les modèles du nouveau règlement en tenant compte des reclassements nécessaires à cette présentation, le cas échéant. Les impacts au 31 décembre 2024 de l'application du nouveau règlement sont présentés en page suivante.

Impacts au 31 décembre 2024 de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 :

En K€	Exercice précédent	Exercice précédent	Exercice précédent
	31/12/2024 Certifié	31/12/2024 Reclassements	31/12/2024 Reclassé
	Total		Total
Ventes de marchandises	42 937		42 937
Production vendue biens	24 627		24 627
Production vendue services	1 889		1 889
Chiffre d'affaires Net	69 453	-	69 453
Production stockée	356		356
Production immobilisée	911		911
Subventions	7		7
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 053	748	11 305
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (*)	-	20 889	20 889
Autres produits	819	85	904
Total des produits d'exploitation	82 887	20 225	33 097
Marchandises (y compris droits de douane)	17 875	167	17 708
Variation de stock (marchandises)	3 074		3 074
Matières premières et autres approvisionnements	9 274		9 274
Variation de stock (Matières premières et autres approvisionnements)	253		253
Autres achats et charges externes (*)	22 157	130	22 027
Impôts, taxes et versements assimilés	875		875
Salaires	13 500	243	13 257
Cotisations sociales	6 181	77	6 104
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 968		3 968
Dotations aux provisions sur actif circulant (*)	39 876		39 876
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	792	792
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (*)	0	21 550	21 550
Autres charges	444		444
Total des charges d'exploitation	117 476	21 726	139 202
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	34 589	1 500	106 105
Bénéfice attribué ou perte transférée (II)	-		-
Perte supportée ou bénéfice transféré (III)	-		-
Produits financiers de participations	-		-
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-		-
Autres intérêts et produits assimilés	2 686		2 686
Reprises sur dépréciations et provisions	2 389		2 389
Différences positives de change	-		-
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	100	100
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-		-
Total des produits financiers	5 075	100	5 175
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (*)	23 657		23 657
Intérêts et charges assimilés	3 879		3 879
Différences négatives de change	-		-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-		-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de	1 380	250	1 630
Total des charges financières	28 916	250	29 166
RESULTAT FINANCIER (IV)	23 841	150	23 991
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I + II + III + IV) (V)	58 430	1 650	130 096
Produits exceptionnels sur opération de gestion	85	85	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 989	20 989	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	489	50	439
Produits exceptionnels (VI)	21 563	21 124	439
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	718	183	536
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 800	21 800	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 376	792	584
Charges exceptionnelles (VII)	23 894	22 775	1 120
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) (VIII)	2 331	1 651	681
Participation des salariés (IX)	-		-
Impôts sur les bénéfices (X)	460		460
Total des produits (I+III+V+VII)	109 524	799	108 725
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	169 826	799	169 486
BENEFICE OU PERTE	60 301	0	60 301

*Dans le cadre du nouveau règlement ANC 2022-06, certains éléments présentés auparavant dans le résultat exceptionnel (par exemple, pénalités, produits de cession et valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés) sont désormais inclus dans le résultat d'exploitation. Le principal reclassement concerne le produit net de cession des sociétés ProciseDx et Biosynex Technologies présenté dans le résultat exceptionnel dans les comptes certifiés 2024 alors qu'il aurait été inclus dans le résultat d'exploitation si le règlement ANC 2022-06 avait été appliqué dès l'exercice précédent.

5.10 Autres informations

5.10.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Description	Montant (K€)
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	312
- Honoraires facturés au titre des attestations et autres rapports	10
TOTAL	322

5.10.3 Immobilisations

Variations des valeurs brutes	2024.12	Acquisitions	Diminutions	Reclassement	2025.12
En milliers d'euros					
Frais d'établissement, recherche et développement	14 464	861	(636)	66	14 754
Autres immobilisations incorporelles	77 435	22	(890)	-	76 567
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Inst. techniques, mat. et out. industriels	6 294	151	(109)	2 276	8 612
Autres installations, agencements, aménagements	4 022	1	(19)	-	4 004
Matériel de transport	2	-	-	-	2
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 646	55	(9)	-	1 692
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	2 538	256	(56)	(2 342)	396
TOTAL Immobilisations corporelles et incorporelles	106 400	1 346	(1 719)	-	106 026
Participations évalués par équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	54 956	450	(3 617)	-	51 789
Participations	54 785	450	(3 617)	-	51 618
Créances rattachées à des participations	171	-	-	-	171
Autres titres immobilisés	5 595	-	-	-	5 595
Prêts et autres immobilisations financières	1 355	950	(313)	-	1 993
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 355	950	-313	-	1 993
TOTAL Immobilisations financières	61 906	1 400	-3 930	-	59 377
TOTAL VALEURS BRUTES	168 306	2 746	(5 649)	-	165 403

- (1) Mouvements de l'exercice 2025 du poste Autres participations :
- Augmentation de capital de 450 K€ chez Biosynex Pharma Italia ;
 - Cession des titres DOC2U qui présentaient une valeur brute de 2 656 K€ en mai 2025 (dépréciés pour 1 206 K€) ;
 - Fermeture et liquidation de la société Biosynex Nordic ; valeur brute des titres 961 K€ entièrement dépréciés.

5.10.4 Amortissements

Variations des Amortissements et dépréciations	2024.12	DAP	RAP	Reclassement	2025.12
En milliers d'euros					
Frais d'établissement, recherche et développement	(9 516)	(1 582)	512	-	(10 585)
Amortissements des frais d'établissement	(1 659)	(269)	-	-	(1 928)
Amortissements des frais de recherche et développement	(7 857)	(1 312)	512	-	(8 657)
Autres immobilisations incorporelles	(4 352)	(994)	-	-	(5 346)
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(4 346)	(994)	-	-	(5 340)
Amortissements droit au bail	-	-	-	-	-
Amortissements fonds commercial	-	-	-	-	-
Amortissements des autres immos incorp.	(7)	-	-	-	(7)
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-	-	-
Amortissements des constructions	-	-	-	-	-
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations tech. matériel & outil.	(4 470)	(695)	77	-	(5 088)
Autres installations, agencements, aménagements	(1 566)	(342)	18	-	(1 890)
Matériel de transport	(2)	-	-	-	(2)
Matériel de bureau, informatique, mobilier	(1 153)	(239)	6	-	(1 386)
Amortissements des autres immobilisations corp.	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	(21 059)	(3 851)	613	-	(24 297)

5.10.5 Provisions

Provisions	2024.12	Dotation aux provisions	Reprises de provisions	Autres	2025.12
En milliers d'euros					
Provision pour investissement					
Provision pour hausse de prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées					
Provisions pour litiges commercial	790	340	(200)	-	930
Provisions pour garanties données clients	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	493		(297)	-	196
Provision pour risque de change	415	4 241	-	-	4 656
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges sociaux et restructurations	614	1 106	(1 036)	-	684
Autres provisions pour risques	639	9	-	-	648
Total provisions	2 951	5 696	-1 533	-	7 114
Sur immobilisations incorporelles (1)	774	16 597	(390)	-	16 981
Sur immobilisations corporelles (2)	-	2 276	-	-	2 276
Sur titres de participation (3)	36 446	14 954	(2 168)	-	49 232
Sur autres immobilisations financières	3 615	340	-	-	3 955
Sur stocks et en-cours	10 590	13 066	(12 545)	-	11 112
Sur comptes clients	519	1 052	(388)	-	1 183
Autres dépréciations (4)	29 416	20 986	(1 077)	-	49 325
Total dépréciations	81 360	69 271	-16 569	-	134 064
TOTAL GENERAL	84 311	74 967	(18 102)	-	141 178

- (1) Correspond à la dépréciation à 100% de la licence pour la commercialisation et la production des kits PROCISEDx pour un montant de 4,4 M€ suite à l'arrêt de la commercialisation de cette gamme et d'une dépréciation d'un montant de 12,2 M€ sur les fonds de commerce de la BU PHARMA suite au test d'impairment réalisé au 31 décembre 2025, cf §5.9.1
- (2) Correspond à la dépréciation du projet Thermoflash suite à son abandon
- (3) Les mouvements de l'exercice correspondent à des dépréciations sur les titres AVALUN (6,7 M€), BIOSYNEX PHARMA ITALIA (3,8 M€), BIOSYNEX IBERICA (1,1 M€) et BIOSYNEX PHARMA BENELUX (3,5 M€)
- (4) Correspond notamment à la dépréciation des comptes courants PROCISEDx (6,5 M€), AVALUN (3,1 M€), CHEMBIO DIAGNOSTICS SYSTEM (4,6 M€), CHEMBIO DIAGNOSTICS INC (4,8 M€), QUALIGEN (1 M€), BIOSYNEX IBERICA (0,7 M€) et BIOSYNEX PHARMA ITALIA (0,3 M€)

5.10.6 Etat des créances

Créances et comptes de régularisation	2025.12			2024.12
	Brut	Un an au plus	Plus d'un an	Brut
En milliers d'euros				
Créances rattachées à des participations	171		171	171
Prêts	-			-
Autres immobilisations financières	1 993		1 993	1 355
Clients douteux et litigieux	1 271	-	1 271	331
Autres créances clients	6 398	6 398		5 062
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	101	101		88
Sécurité sociale, autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	1 241	1 241		969
- T.V.A	-	-		509
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	544	544		(0)
- Divers				
Groupe et associés	61 928	61 928		65 833
Créances diverses	5 132	5 132		2 259
Charges constatées d'avance	740	740		585
TOTAL GENERAL	79 520	76 085	3 435	77 162

5.10.7 Etat des Dettes

Dettes et comptes de régularisation	2025.12				2024.12
	Brut	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Brut
En milliers d'euros					
Emprunts obligataires	-				-
Autres emprunts obligataires	-				-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédits (1)(3)					
- à 1 an maximum	8	8			10
- plus d'un an	59 563	59 563			59 563
- intérêts courus	874	874			189
Emprunts et dettes financières divers	-				-
Fournisseurs et comptes rattachés (3)	11 701	11 701			15 847
Personnel et comptes rattachés	1 351	1 351			1 661
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (2)(3)	3 572	3 572			3 435
Etat et autres collectivités publiques					
- Impôts sur les bénéfices	-				-
- T.V.A	2 127	2 127			2 567
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	268	268			201
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés	7 210	7 210			210
Autres dettes	507	507			1 480
Produits constatés d'avance	-				-
TOTAL GENERAL	87 180	87 180	0 0	0	85 162

(1) Dettes financières

▪ Covenants financiers sur dette syndiquée

Selon la documentation contractuelle en vigueur au 31 décembre 2025

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- ✓ Un crédit renouvelable de 20 M€
- ✓ Un crédit confirmé de 34 M€
- ✓ Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin décembre 2025, BIOSYNEX a tiré 46,2 M€ (26,2 M€ de tranche confirmée et 20 M€ de crédit revolving) sur ce financement syndiqué qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon la documentation contractuelle en vigueur :

- ✓ les deux covenants (ratio de levier et ratio de couverture du service de la dette) ne sont pas applicables au titre de l'exercice 2025
- ✓ l'ouverture d'une procédure collective par la Société ou un de ses filiales constitue un cas de défaut rendant immédiatement exigible la dette syndiquée. Celle-ci a donc été reclassée à court terme dans les états financiers 2025.

▪ Dettes bilatérales

Les conditions générales des emprunts bilatéraux comprennent des clauses d'exigibilité anticipée notamment en cas de défaut de paiement à bonne date d'une échéance, de survenance d'un évènement important avec conséquences majeures ou de certification des comptes avec réserves. Ces dettes ont été reclassées à court terme dans les états financiers 2025.

(2) Passif social et fiscal

Le passif social et fiscal inclut 2,4 M€ de dettes qui avait fait l'objet d'un plan d'étalement sur 24 mois en décembre 2024, étant précisé que ce plan a été dénoncé suite à l'ouverture de la procédure de sauvegarde, ainsi qu'un nouveau passif de 1 M€ correspondant aux cotisations patronales Urssaf et retraite et TVA du troisième trimestre 2025 ou du mois de septembre 2025 payables en octobre 2025 mais également gelées dans le cadre de la procédure de sauvegarde. La totalité du passif social et fiscal a été classée à court terme.

(3) Présentation des échéances des dettes à payer

Les échéances présentées dans le tableau ci-dessous, notamment les dettes financières et fournisseurs, ainsi que le passif social et fiscal, sont indiquées à titre purement indicatif : une partie des dettes est gelée dans le cadre de la procédure de sauvegarde et pourra faire l'objet d'un plan d'apurement en cas d'adoption du plan de sauvegarde par le Tribunal au cours du troisième trimestre 2026.

5.10.8 Frais d'établissement

(Articles R.123-195 et R123-196 du Code de Commerce)

Désignation	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
En milliers d'euros		
Frais de constitution	-	-
Frais de premier établissement	-	-
Frais d'augmentation de capital	552	20%
TOTAL	552	0

5.10.9 Frais de recherche appliquée et de développement

Désignation	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
En milliers d'euros				
R&D	12 275	(8 657)	3 617	De 24 à 60 mois
TOTAL	12 275	(8 657)	3 617	

5.10.10 Fonds commercial

en K€						
Eléments constitutifs du fonds commercial	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Total Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
CLIENTELE BSD	752			752	384	368
FONDS et MALI DE FUSION DECTRA PHARM			8 668	8 668	4 711	3 957
MALI FUSION ALL DIAG			8 234	8 234		8 234
MALI FUSION MAGNIEN			1 174	1 174	1 174	0
FONDS FUMOUIZE	3 402			3 402		3 402
RACHAT CARTES	1 037			1 037	1 037	0
FONDS VISIOMED	4 567			4 567	1 958	2 609
FONDS ENALEES	2 920			2 920		2 920
PARAKITO - FONDS DE COMMERCE	6 084			6 084	707	5 377
FONDS INNOXA	7 134			7 134	2 640	4 494
MALI FUSION THERADIAG			13 410	13 410		13 410
DIVERS			174	174		174
TOTAL	25 895	0	31 660	57 555	12 611	44 945

5.10.11 Détail des produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoir à recevoir inclus dans les postes suivants	2025.12	2024.12
En milliers d'euros		
Créances clients et comptes rattachés		
Clients - Factures à établir	-	472
Clients - Intérêts courus		-
Sous total		472
Autres créances (dont avoirs à recevoir)		
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	0	31
Sur personnel	85	85
Sur organismes sociaux		-
Sur état		2
sur autres		-
Sous total	85	118
Valeurs mobilières de placement		
Sur obligations, bons et valeurs assimilées		-
Sous total		
Disponibilités		
Sur banque		3
Sous total		3
TOTAL	85	593

5.10.12 Détail des charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes	2025.12	2024.12
En milliers d'euros		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit		
Sur autres emprunts obligatoires		-
Sur emprunts auprès des ets de crédit	874	189
Sur banque	8	10
Sur concours bancaires courants		-
Sous total	882	199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Sur fournisseurs - factures non parvenues	3 705	3 826
Sur fournisseurs d'immobilisations		-
Sur fournisseurs - intérêts courus		-
Sous total	3 705	3 826
Dettes fiscales et sociales		
Sur personnel - charges à payer et produits à recevoir		-
Sur dettes provisionnées pour congés à payer	878	953
Sur dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		-
Sur autres charges à payer	445	670
Sur organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir		-
Sur charges sociales sur congés à payer	361	386
Sur autres charges à payer	368	300
Sur état - charges à payer et produits à recevoir		-
Sur charges fiscales sur congés à payer		-
Sur charges à payer	157	139
Sous total	2 209	2 447
Autres dettes (dont avoirs à établir)		
Sur rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	31	33
Sur débiteurs et créditeurs divers		-
Sous total	31	33
TOTAL	6 827	6 504

5.10.13 Détail des charges et produits constatés d'avance

en K€		
Répartition par secteur d'activité	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	740	-
Charges / produits financiers		
Charges / produits exceptionnels		
TOTAL	740	-

5.10.14 Détail des charges et produits financiers

Résultat financier	2025.12	2024-12 Reclassé	2024-12 Certifié
En milliers d'euros			
Escomptes obtenus	25	62	62
Revenus des titres de participations	-	-	-
Produits financiers divers	1 977	2 624	2 624
Reprise provision risques et charges financières	2 168	363	363
Reprise provision dépréciation VMP	(1)	1 514	1 514
Reprise sur provisions financières		512	512
Produits de cession d'actif financiers	(2)	100	-
Produits financiers	5 723	5 175	5 075
Intérêts sur emprunts	(3 791)	(2 874)	(2 874)
Intérêts bancaires	-	(8)	(8)
Intérêts sur créances et cc	(78)	(2)	(2)
Escomptes accordés	(37)	(48)	(48)
Pertes sur créances liées à des participations	(3)	(509)	(509)
Autres charges financières	(671)	(1 818)	(1 818)
Dotations prov risques et charges financières	(4)	(415)	(415)
Dotations prov immos financières	(5)	(23 242)	(23 242)
Charges de cession d'actif financiers	(6)	(250)	-
Charges financières	(29 015)	(29 166)	(28 916)
Total Résultat Financier	(23 292)	(23 991)	(23 841)

- (1) La reprise de provision pour dépréciation des VMP concerne les titres BIOSYENX NORDIC pour 1 M€ (fermeture de la société en juillet 2025) et les titres DOC2U pour 1,2 M€ (cession de la société en mai 2025).
- (2) Correspond au produit de cession des titres de la société DOC2U
- (3) Les pertes sur créances liées à des participations concernent principalement la liquidation de Biosynex Nordic pour 2,1 M€ ; le poste comprend également un abandon de compte-courant sur DOC2U pour 0,1 M€
- (4) La dotation aux provisions pour risques et charges financiers correspond à la provision pour risque de change (baisse du dollar)
- (5) La dotation aux provisions sur les immobilisations financières correspond à :
 - la dépréciation complémentaire des titres AVALUN (6,7 M€)
 - la dépréciation des titres BIOSYNEX PHARMA ITALIA (3,8 M€)
 - la dépréciation des titres BIOSYNEX PHARMA BENELUX (3,5 M€)
 - la dépréciation des titres BIOSYNEX IBERICA (1,1 M€)
- (6) Correspond à la valeur brute des titres DOC2U cédés (2,7 M€)

5.10.15 Détail des charges et produits exceptionnels

Résultat exceptionnel	2025.12	2024.12 Reclassé	2024.12 Certifié
En milliers d'euros			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Autres produits exceptionnels	-	-	
Produits sur exercices antérieurs	-	-	85
Sous-total			85
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Produits exceptionnels divers	125	-	20 989
Sous-total	125	-	20 989
Reprises de provisions			
Reprises sur provisions exceptionnelles (1)	1 458	439	489
Produits exceptionnel	1 583	439	21 563
Produits exceptionnelles sur opérations de gestion			
Pénalités sur marchés (et débits payés sur achats et ventes)	-	-	23
Pénalités, amendes fiscales et pénales	-	-	4
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	-	-	8
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (2)	(1 902)	(536)	683
Charges sur exercices antérieurs	-	-	-
Sous-total	-1 902	-536	717
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Charges exceptionnelles diverses	-	-	
Sous-total	-	-	21 800
Dotations aux provisions			
Dotations prov./amort. Exceptionnelles (3)	(20 425)	(584)	1 376
Charges exceptionnelles	(22 327)	(1 120)	(23 893)
Total Résultat Exceptionnel	(20 744)	(681)	(2 330)

(1) Correspond pour l'essentiel aux reprises de provisions suite aux charges engagées au titres du PSE.

(2) Correspond aux charges engagées au titres du PSE

(3) Correspond aux éléments suivants :

- Provisions pour litiges et PSE complémentaire : 1,4 M€
- Dépréciation des comptes courants Procise (6,5 M€), Avalun (3,1 M€), Biosynex Pharma Italia (0,3 M€)
- Dépréciation des stocks d'origine ProciseDx et Avalun : 1,4 M€
- Dépréciation de la VNC de la licence ProciseDx : 4,4 M€
- Dépréciation du projet Thermoflash (immobilisations et stocks) : 3,4 M€

5.10.16 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 760 870	0,10 €
Actions / parts sociales émises au cours de l'exercice	7 987 161	0,10 €
Actions / parts sociales remboursées ou annulées au cours de l'exercice	0	0,10 €
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	18 748 031	0,10 €

En date du 14 février 2025, la société BIOSYNEX SA a réalisé une augmentation de capital d'un montant brut de 8 M€ prime d'émission incluse (soit un montant net de 7,6 M€). Cette opération s'est traduite par la création de 7.987.161 actions nouvelles souscrites à un prix de 1,00 € par action nouvelle. Le capital social a ainsi été augmenté de 798.716,10 euros pour le porter de 1.076.087 euros à 1.874.803,10 euros.

5.10.17 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	2025.12	2024.12
En milliers d'euros		
Ventes de marchandises	39 473	42 937
Ventes de produits finis	25 210	24 627
Prestations de services	1 522	1 889
TOTAL	66 205	69 453

Répartition par marché géographique	2025.12	2024.12
En milliers d'euros		
France	49 416	52 852
Etranger	16 789	16 600
TOTAL	66 205	69 453

5.10.18 Crédit-bail mobilier

Rubrique	Valeur d'origine	Redevances payés		Redevances restant à payer			Valeur résiduelle
		sur l'exercice	cumulées	< 1 an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrain							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage	2 245	544	3 348	446	395	0	23
Autres immobilisations corporelles							
Total	2 245	544	3 348	446	395	0	23

5.10.19 Engagements financiers

en K€

Engagements donnés au 31 décembre 2025		Montant
Effets escomptés non echus		-
Engagement auprès du factor (EUROFACTOR)		4 271
Avals et cautions		-
Engagements de crédit-bail mobilier - redevances restant à payer		680
Engagements de crédit-bail immobilier		-
Baux commerciaux - Loyers annuels		349
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités		274
Autres engagements données :		
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine		116
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale		9 000
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine		2 747
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine		647
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Caisse d'épargne pour la somme de 1.000.000€ à l'origine		170
Nantissement sur fonds de commerce Enalees au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale		2 650
Nantissement sur les titres Bhr au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale		2 100
Nantissement sur les titres Biosynex Ibérica au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale		570
Nantissement sur les titres Biosynex Pharma Benelux / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque		9 600
Nantissement sur fonds de commerce au profit de SIE Strasbourg, Urssaf Alsace et Ile de France, Klésia et Malakoff Humanis		2 605
Nantissement sur créances en compte courant avec Chembio Diagnostics Inc au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale		20 000
Co-assurance sur assurance prospection de la société AVALUN		13
Nantissement sur les titres Bigix au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale		2 300
Option pour le rachat (put) du solde des titres Biosynex Ibérica		NC
Garantie de passif dans le cadre de la cession des titres de la société DOC2U		NC
Garantie à première demande en faveur de Temsys (ALD)		75
Change à terme selon détail annexé		
	TOTAL	58 166
Dont concernant :		
- les dirigeants		
- les filiales		13
- les participations		
- les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		52 579
Engagements reçus au 31 décembre 2025		Montant
Avals, cautions et garanties		
Autres engagements reçus :		
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€		750
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans		95
Caution personnelle sur crédit vendeur liée à la cession des titres de la société DOC2U		1 106
Caution de la BPI sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans		41
BPI 65% sur emprunts prospections		1 170
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€		720
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€		600
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres Bhr, Bigix, Doc2u, Biosynex Nordic et Biosynex Iberica		NC
Change à terme selon détail annexé		
	TOTAL	4 481
Dont concernant :		
- les dirigeants		
- les filiales		
- les participations		
- les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		

Contrat d'affacturage : La Société est passé de CIC Factor à EUROFACTOR en juillet 2025. Le contrat d'affacturage avec EUROFACTOR inclut une convention de mandat d'encaissement et recouvrement sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ». Au 31 décembre 2025, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 8 235 K€. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2025 est le suivant :

Classement	N° de compte	Détail Factor	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Actif immobilisé	275001	FONDS DE GARANTIE FACTOR	274	584	584
Actif immobilisé	275002	FONDS DE GARANTIE EUR FACTOR	706		
Actif clients	411002	AFFACTURAGE	8 235	7 894	5 885
Actif clients	467001	CCV - FACTOR	-	-	-
Actif clients	467005	RESERVE REU	-	912	-
Actif clients	467007	REB-FACTOR	-	675	19
Actif clients	467011	COMPTE COURANT EUROFACTOR	2 162		
Actif clients	467012	RFA PP CDR	1 097		
		Total engagement Factor	3 997	5 723	5 282

Autres engagements reçus : Change à terme pour 2 M\$

5.10.20 Dettes garanties par des suretés réelles

en K€		
Opérations faisant l'objet de nantissement	Montant garanti fin 2025	Montant garanti fin 2024
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	116	116
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	2 747	2 747
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	647	647
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	170	170
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	9 000	9 000
Nantissement sur les titres BHR au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, SG, LCL et La Banque Postale	2 100	2 100
Nantissement sur les titres Biosynex Ibérica au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, SG, LCL et La Banque Postale	570	570
Nantissement sur fonds de commerce ENALEES au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, SG, LCL et La Banque Postale	2 650	2 650
Nantissement sur fonds de commerce Parakito au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, SG, LCL et La Banque Postale	9 600	9 600
Nantissement sur les titres Bigix (Biosynex Pharma Italia) au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, SG, LCL et La Banque Postale	2 300	2 300
Nantissement sur fonds de commerce au profit de SIE Strasbourg, Urssaf Alsace et Ile de France, Klésia et Malakoff Humanis	2 605	
Nantissement sur créances en compte courant avec Chembio Diagnostics Inc au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	20 000	
Garantie à première demande en faveur de Temyss (Ald)	75	75
TOTAL	52 579	29 974

5.10.21 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)	
Accroissements de la dette future d'impôts	Montant en K€
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
Autres :	
TOTAL	0
Allègements de la dette future d'impôts	Montant en K€
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	14 954
Participation des salariés	-
Organic	79
Ecart de conversion passif	409
Autres :	
TOTAL	15 442
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables (1)	36 047
Moins-values à long terme	

- (1) Correspond à l'économie d'impôt liée aux déficits fiscaux reportables de la société BIOSYNEX SA. Suite à la fusion entre les sociétés BIOSYNEX et THERADIAG en décembre 2023, BIOSYNEX avait fait une demande d'agrément prévu à l'article 209 II du CGI pour obtenir le transfert des déficits reportables de THERADIAG (35,9 M€) à son profit. L'agrément a été obtenu en novembre 2025.

5.10.22 Rémunération des dirigeants

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)	
Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration	Montant en K€
- des organes d'administration (jetons de présence)	130
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	
TOTAL	130

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération de la Direction dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

5.10.23 Effectif de la Société

	Exercice 2025	Exercice 2024
Effectifs moyen sur l'exercice	273	270
Effectifs en fin d'exercice	260	268

5.10.24 Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Capital en milliers de devises	Capitaux propres autres que le capital en milliers de devises	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute en milliers d'euros	Valeur comptable des titres détenus nette en milliers d'euros
Filiales (plus de 50%)									
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	31	NC	31	NC	100%	3 431	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	86	6 267	86	6 267	100%	89	89
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	3 500	-1 123	3 500	-1 123	100%	3 500	0
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	10	-	10	-	100%	10	10
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	37	-153	44	-175	100%	3 211	3 211
Biosynex Pharma Italia	Italie	EUR	10	611	10	611	100%	3 750	0
Avalun SAS	France	EUR	100	-2 491	100	-2 491	100%	20 500	0
Biosynex Ibérica	Espagne	EUR	3	-382	3	-382	80%	1 050	0
Chembio Diagnostics Systems, Inc	Etats-Unis	USD	93	-6 547	79	-5 572	100%	15 534	0
Participations (entre 10 et 50%)									
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	CNY	8 516	-2 562	1 035	-311	49%	545	545
Primadiag SAS*	France	EUR	758	NC	758	NC	23,24%	1 468	0
Autres participations									
N/A									

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en milliers d'euros	Montant des cautions et avals donnés par la société en milliers d'euros	Résultat du dernier exercice clos en milliers de devises	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice clos en milliers de devises	Dividendes en milliers d'euros encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50%)							
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	-	-	NC	-	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	-7 210	-	684	4 484	-
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	-	-	-677	1 739	-
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	-	-	-	-	-
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	720	-	-74	4 396	-
Biosynex Pharma Italia	Italie	EUR	321	-	-624	1 523	-
Avalun SAS	France	EUR	3 095	-	-4 057	278	-
Biosynex Ibérica	Espagne	EUR	665	-	-178	961	-
Chembio Diagnostics Systems, Inc	Etats-Unis	USD	31 623	-	3 431	0	-
Participations (entre 10 et 50%)							
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	CNY	-	-	-2 785	0	-
Primadiag SAS	France	EUR	1 200	-	NC	NC	-
Autres participations							
N/A							

* Sociétés en cours de liquidation sans informations financières disponibles

5.10.25 Variation des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	87 191 674	147 492 921
- Distributions		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	87 191 674	147 492 921
Variations du capital social	-	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-	-
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	-	-
Variations des autres postes	-	-
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	87 191 674	147 492 921
Variations du capital social	798 716	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 188 444	-
Variations des écarts de réévaluation	-	-
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	-	-
Variations des réserves réglementées	-	-
Variations du report à nouveau	-	-
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	-	-
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	-	-
Variation en cours d'exercice	7 987 160	-
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	95 178 834	147 492 921
Résultat de l'exercice	- 69 078 234	- 60 301 247
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	26 100 600	87 191 674

A fin décembre 2025, le capital social est composé de 18 748 031 actions d'un nominal de 0,10 Euros, dont 4 109 323 actions bénéficient d'un droit de vote double.

5.10.26 Détail des capitaux propres

en €		
Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Capital	1 874 803	1 076 087
Prime d'émission	13 762 870	6 574 425
Prime de fusion	17 286 642	17 286 642
Boni de fusion	103 820	103 820
Bons de souscription d'actions	3 738 725	3 738 725
Réserve légale	111 353	111 353
Autres réserves	1 579 340	1 579 340
Report Nouveau (Créditeur)	56 721 281	117 022 528
Report Nouveau (Débiteur)	-	-
Résultat	- 69 078 234	- 60 301 247
Amortissement dérogatoire		
TOTAL	26 100 600	87 191 674

5.10.27 Parties liées

Conventions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- **Contrat de prestations de services entre Chembio Diagnostic Systems Inc (filiale du Groupe) et AJT Financière**

Personne concernée : M. Thomas LAMY, Administrateur de BIOSYNEX.

Un contrat de prestations de service a été signé le 14 octobre 2025 portant sur des missions de représentation commerciale non-exclusive sur le territoire de l'Afrique de l'Ouest pour une durée initiale d'un an, renouvelable moyennant une rémunération par commission sur les ventes de tests HIV 1/2 Stat Pak et autres produits. Elles n'ont pas donné lieu à facturation au cours de l'exercice 2025.

- **Contrat de prestations de services entre BIOSYNEX SA et Diane AB Consulting**

Personne concernée : Mme Diane ABENSUR BESSIN, Administratrice de BIOSYNEX et fille de M. Larry ABENSUR, PDG de BIOSYNEX.

Les prestations portent sur à un accompagnement stratégique, notamment sur le pilotage des projets de cession d'actifs au niveau Groupe, le suivi des activités d'exécution de la branche USA, l'identification et le développement de partenariats stratégiques et l'élaboration d'une stratégie santé animale. Dans le cadre de ce contrat de prestation de services, Madame DIANE BESSIN a facturé la somme de 15.000 € au titre de l'exercice 2025.

- **Avenants à la convention d'honoraires avec ALA Financière**

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, PDG de BIOSYNEX

Un avenant à cette convention du 1^{er} janvier 2009 a été conclu en date du 28 février 2025 pour réduire les honoraires prévues en les limitant à 10% du montant antérieur, soit 2.000 € par mois à compter du 1er mars 2025. Cet avenant a été autorisé a posteriori par le Conseil d'administration en date du 17 mars 2026. Un Avenant (Avenant n°7) prévoyant la durée de la limitation des honoraires de ALA Financière jusqu'au 31 décembre 2025, a été autorisé par le Conseil d'administration du 22 décembre 2025 et signé en date du 5 janvier 2026.